



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **SONASPRAY FC, K-13**

N° CAS : Mélange

UTILISATION DU PRODUIT : Isolant de fibre de cellulose traité avec des agents retardateurs de feu

Nom du fabricant : **International Cellulose Corporation**  
12315 Robin Boulevard  
Houston, TX 77045

Téléphone : 1 713 433-6701  
1 800 444-1252 (États-Unis/Canada seulement)

Téléphone d'urgence : 1 713 433-6701 7 h-18 h (HNC)  
[www.spray-on.com](http://www.spray-on.com)

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Classification des risques** : Irritation oculaire Catégorie 2A



**Mot indicateur** : Attention

**Déclaration de risques** : Provoque une grave irritation des yeux

### Instruction d'usage :

Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Porter un équipement de protection des yeux et du visage (voir section 8).  
En cas de contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les éventuelles lentilles de contact, si faciles à enlever. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

**Autres risques qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

<u>Nom du produit chimique</u>	<u>Quantité (%)</u>	<u>N° CAS</u>
Huile minérale, distillats de pétrole et distillats paraffiniques légers hydrotraités	0,1 - 0,9	64742-55-8
Borate de sodium (tétraborate de sodium pentahydraté)	<5,0	12179-04-3
Acide borique	<15	10043-35-3
Fibre de cellulose	Autres	65996-61-4

Le reste des ingrédients sont non dangereux ou dangereux dans une concentration inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérigènes, les substances toxiques pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**PREMIERS SOINS EN CAS D'INHALATION** : En cas de difficulté respiratoire, transporter la victime à l'air frais. Fournir de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. **OBTENEZ DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**PREMIERS SOINS SUITE À UN CONTACT AVEC LA PEAU** : En cas de contact, laver la peau avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. **OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX SI UNE IRRITATION SE PRODUIT.**

**PREMIERS SOINS SUITE À UN CONTACT AVEC LES YEUX** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. **OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX SI UNE IRRITATION SE PRODUIT.**

**PREMIERS SOINS EN CAS D'INGESTION** : Faire vomir SEULEMENT si indiqué par le personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. **OBTENEZ DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**NOTE AUX MÉDECINS** : Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES** : S.O.

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** : N'est pas applicable

**POINT D'ÉCLAIR** : S.O.

**LIMITES INFLAMMABLES DANS L'AIR, % par volume** : LIE : non att.; LSE : non att.

**AGENT EXTINCTEUR** : Utiliser des matériaux d'extinction appropriés à l'incendie environnant, y compris la vaporisation d'eau (pour le refroidissement), les agents d'extinction à sec, le dioxyde de carbone et la mousse.

**RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Ce produit contient des agents retardateurs de feu qui empêchent ou retardent la combustion.

**INFORMATION SPÉCIALE** :

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet fonctionnant à débit constant ou autre mode de pression positive.

## 6. MESURES LORS D'UN DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**PROCÉDURES DE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS** : Évacuer le personnel non protégé de la zone. Maintenir une ventilation adéquate. Suivre les recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle figurant à la section 8. Contenir et récupérer si possible. Porter des gants en caoutchouc, des lunettes de sécurité et une protection corporelle appropriée. Balayer le produit déversé. Éviter de générer des poussières en suspension dans l'air. Toujours disposer des déchets conformément aux réglementations locales, d'États/provinciales et fédérales.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**CONDITIONS DE STOCKAGE RECOMMANDÉES** : Protéger contre les dommages physiques. Ranger les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart des produits chimiques incompatibles. Respecter tous les avertissements et précautions indiqués pour ce produit.

**MANUTENTION (PERSONNEL)** : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brumes ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Laver soigneusement après manipulation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

### LIMITES D'EXPOSITION AÉRIENNE :

#### OSHA PEL (TWA)

3,5 mg/m<sup>3</sup>

NE

NE

15 mg/m<sup>3</sup> Poussière totale 5 mg/m<sup>3</sup> (respirable)

10 mg/m<sup>3</sup>

#### ACGIH TWA

3,5 mg/m<sup>3</sup>

NE

2 mg/m<sup>3</sup> en aérosol

2 mg/m<sup>3</sup> Fraction inhalable

10 mg/m<sup>3</sup>

**SYSTÈME DE VENTILATION** : Un système d'échappement local ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés sous les limites d'exposition atmosphérique. Veuillez vous référer au document de l'ACGIH, *Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices*, édition la plus récente, pour plus de détails.

**RESPIRATEURS PERSONNELS (APPROUVÉS NIOSH)** : Si la limite d'exposition est dépassée et que des mesures d'ingénierie ne sont pas applicables, une protection respiratoire peut être requise. Lorsque requise, vous devez avoir un programme écrit couvrant les exigences de base de la norme OSHA sur les appareils respiratoires. Ceux-ci incluent la formation, l'essai d'ajustement, l'approbation médicale, le nettoyage, la maintenance, les horaires de changement de cartouche, etc. Voir 29CFR1910.134 pour plus de détails.

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter des vêtements de protection et des gants, selon le cas.

**PROTECTION DES YEUX** : Utiliser des lunettes de sécurité et/ou des lunettes de protection, selon le cas.

Maintenir la douche oculaire et les installations de douche de sécurité dans la zone de travail.

**BONNES CONDITIONS D'HYGIÈNE** : Laver à l'eau et au savon avant les repas et à la fin de chaque quart de travail. Les bonnes pratiques de fabrication exigent que tout produit chimique soit retiré de la peau dès que possible, en particulier avant de manger ou de fumer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**FORMULAIRE** : Solide

**ODEUR** : Aucune odeur

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU** : Légèrement soluble dans l'eau

**POINT DE FUSION** : N'est pas applicable

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** : N'est pas applicable

**pH** : N'est pas applicable

**INFLAMMABILITÉ** : N'est pas applicable

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION** : N'est pas applicable

**LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ** :

**PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES** : Non explosif : ne contient pas de groupes chimiques associés à des propriétés explosives

**PROPRIÉTÉS OXYDANTES** : Non oxydant : ne contient pas de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes

**COULEUR** : Couleurs variées

**POINT D'ÉBULLITION** : N'est pas applicable

**DENSITÉ RELATIVE** : 0,86 (Eau = 1)

**TAUX D'ÉVAPORATION (BuAc = 1)** : N'est pas applicable

**POINT D'ÉCLAIR** : N'est pas applicable

**PRESSION DE VAPEUR** : N'est pas applicable

**DENSITÉ DE VAPEUR** : N'est pas applicable

**VISCOSITÉ** : N'est pas applicable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

**CONDITIONS À ÉVITER** : Températures extrêmes et matériaux incompatibles.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Ne se produira pas.

**INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATÉRIAUX** : Ce produit est incompatible avec le pentafluorure de brome, le nitrate de sodium, le fluor, les oxydants forts, les carbonates alcalins, les hydroxydes alcalins, le potassium et l'anhydride acétique.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE** : Ce produit contient des agents retardateurs de feu qui empêchent ou retardent la combustion.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**VOIES D'EXPOSITION** : L'inhalation est la principale voie d'exposition sur les lieux de travail et autres installations. L'exposition cutanée n'est généralement pas préoccupante, car l'isolant cellulosique n'est pas absorbé par la peau intacte.

**SYMPTÔMES LIÉS AUX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES** : Ces produits ne sont pas destinés à l'ingestion. Une légère irritation occasionnelle du nez et de la gorge peut survenir par inhalation de poussières à des concentrations supérieures à 10 mg/m<sup>3</sup>. L'exposition prolongée à des niveaux de poussière dépassant les limites réglementaires devrait toujours être évitée.

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS AINSI QU'EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE** : Les études épidémiologiques chez l'humain ne montrent aucune augmentation de maladie pulmonaire dans les populations professionnelles exposées chroniquement à la poussière de borate inorganique. Les études épidémiologiques chez l'humain n'indiquent aucun effet sur la fertilité des populations professionnelles exposées de façon chronique à la poussière de borate et n'indiquent aucun effet sur une population générale exposée à des concentrations élevées de borate dans l'environnement.

### DANGERS POUR LA SANTÉ

#### Cellulose :

- DL<sub>50</sub> orale (rat)** : >5 000 mg/kg de poids corporel
- DL<sub>50</sub> dermique (lapin)** : >2 000 mg/kg de poids corporel
- CL<sub>50</sub> par inhalation (rat)** : >5,8 mg/L
- Irritation cutanée/corrosivité** : Non irritant, non sensibilisant.
- Irritation oculaire** : Aucune information trouvée.

#### Acide borique :

- DL<sub>50</sub> orale (rat)** : 2 550 mg/kg de poids corporel
- DL<sub>50</sub> dermique (lapin)** : >2 000 mg/kg de poids corporel
- CL<sub>50</sub> par inhalation (rat)** : >2,01 mg/L
- Irritation cutanée/corrosivité** : Non irritant, non sensibilisant.
- Irritation oculaire** : Non irritant

#### Tétraborate de sodium pentahydraté :

- DL<sub>50</sub> orale (rat)** : 3 305 mg/kg de poids corporel
- DL<sub>50</sub> dermique (lapin)** : >2 000 mg/kg de poids corporel
- CL<sub>50</sub> par inhalation (rat)** : >2,0 mg/L
- Irritation cutanée/corrosivité** : Non irritant, non sensibilisant.
- Irritation oculaire (lapin)** : Irritant, mais réversible dans les 14 jours.

#### Huile de distillat paraffinique hydrotraitée :

- DL<sub>50</sub> orale (rat)** : >5 000 mg/kg de poids corporel
- DL<sub>50</sub> dermique (lapin)** : >5 000 mg/kg de poids corporel
- CL<sub>50</sub> par inhalation (rat)** : Aucune information trouvée.
- Irritation cutanée/corrosivité** : Légèrement irritant.
- Irritation oculaire** : Légèrement irritant.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ** : Aucun effet chronique de la cellulose, de l'acide borique, du borate de sodium ou de l'huile minérale n'a été rapporté dans la littérature. Les études épidémiologiques chez l'humain ne montrent aucune augmentation de maladie pulmonaire dans les populations professionnelles exposées de façon chronique au borate et à la poussière de sodium de borate inorganiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

**TOXICITÉ REPRODUCTIVE** : L'isolant de cellulose traité au borate est constitué de fibres de cellulose traitées avec de l'acide borique ( $H_3BO_3$ ), tétraborate de sodium pentahydraté ( $Na_2B_4O_7 \cdot 5H_2O$ ), tétraborate de sodium décahydraté ( $Na_2B_4O_7 \cdot 10H_2O$ ) ou une combinaison de ceux-ci.

L'isolant cellulosique traité au borate a été testé aux fins de la classification des dangers en vertu de la norme sur la communication des dangers de 2012 de l'Occupational Safety and Health Administration. Dans une étude menée en vertu de la Directive 414 de l'OCDE, aucun effet sur le développement n'a été observé chez les rats exposés à des doses allant jusqu'à 270 mg/m<sup>3</sup> (l'exposition la plus élevée testée). Chez les travailleurs exposés de manière chronique à des niveaux élevés de borates pendant plusieurs années par voie d'inhalation, la nourriture et l'eau potable, il y avait une absence évidente d'effets sur la reproduction.

Pour l'acide borique et des mélanges similaires (en particulier, le tétraborate de sodium pentahydraté et le tétraborate de sodium décahydraté), la toxicité pour la reproduction est équivalente; par conséquent, la même catégorie de risque (c.-à-d., aucune classification pour la toxicité reproductive) peut être appliquée.

Classification : Pas de classification.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ** : La cellulose, l'acide borique, le borate de sodium ou l'huile minérale ne sont pas répertoriés comme cancérogènes connus ou soupçonnés par l'OSHA, l'ACGIH, le NTP ou le CIRC.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT :

Ces produits n'ont pas été testés en fonction de la mobilité dans le sol.

### TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE :

Ces produits n'ont pas été testés pour la persistance ou la biodégradabilité. Les composants peuvent se dégrader lentement dans l'environnement et former une variété de matériaux organiques et inorganiques; cependant, aucune information spécifique n'est connue.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### TRAITEMENT DES DÉCHETS :

**Récupérer, réutiliser ou recycler lorsque cela est possible.**

Éliminer le matériel conformément aux exigences fédérales, d'états/provinciales et locales. Pour une élimination appropriée des matériaux utilisés, une évaluation doit être effectuée afin de déterminer les options de gestion des déchets appropriées et autorisées permises en vertu des règles, règlements et/ou lois applicables régissant votre localisation.

## 14. INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT

**Domestique (Terre : DOT), International (Eau : OMI), International (Air : OACI)** Ce produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse selon la réglementation du DOT des É.-U., conformément à 49 CFR 172.101. Non réglementé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### STATUT RÉGLEMENTAIRE FÉDÉRAL

#### *État de l'inventaire des produits chimiques – Partie 1*

Ingrédient	<u>TSCA</u>	<u>EC</u>	<u>Japon</u>	<u>Australie</u>
Tous les ingrédients	OUI	OUI	OUI	OUI

#### *État de l'inventaire des produits chimiques – Partie 2*

Ingrédient	<u>Corée</u>	<u>CANADA</u>	<u>NDSL</u>	<u>Phil.</u>
Tous les ingrédients	OUI	<u>DSL</u>	NON	OUI

#### *Règlements fédéraux, d'états et internationaux – Partie 1*

Ingrédient	<u>-SARA 302-</u>	<u>TPQ</u>	<u>Liste</u>	<u>-SARA 313-</u>
Tous les ingrédients	<u>RQ</u>	NON	OUI	<u>Catalogue chimique</u>
	NON			NON

Ingrédient	<u>CERCLA</u>	<u>RCRA 261.33</u>	<u>TSCA 8(d)</u>
Tous les ingrédients	Aucun	NON	NON

**PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE :** Ce produit ne contient pas d'ingrédient au-dessus des limites de la zone de sécurité reconnues par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction.

**DIVULGATION DES RISQUES :** Ce produit contient des substances dangereuses reconnues aux niveaux à déclarer, conformément à la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200. Tel que défini dans Sara 311 et 312, ce produit contient des matières dangereuses connues.

**SARA 311/312 :** Grave exposition : Oui    Chronique : Non    Feu : Non    Pression : Non  
Réactivité : Non (pure/liquide)

#### **RÈGLEMENT DE L'ÉTAT :**

##### **PROPOSITION 65 – AVERTISSEMENT :**

CE PRODUIT NE CONTIENT PAS DE PRODUIT CHIMIQUE RECONNU PAR L'ÉTAT DE CALIFORNIE COMME CAUSANT LE CANCER.

**RCRA 40 CFR :** Aucun.

#### **RÈGLEMENT CANADIEN :**

**LIS CANADIEN/STATUT D'INVENTAIRE de la LES :** Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire LIS ou sont exemptés d'être répertoriés.

#### **LISTES DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE**

**L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :** Aucun composant de ce produit ne figure sur les listes de substances de principale priorité de la LCPE.

**CLASSIFICATION et SYMBOLES DU SIMDUT CANADIEN :** La classification est la même que celle indiquée à la section 2 Classification selon OSHA HCS 2012.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SONASPRAY FC, K-13**

Dernière mise à jour le 8 décembre 2015

Ce produit ou l'ensemble de ses composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes en vertu de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA). Ce produit ou tous ses composants figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) pour le Canada. Ce matériau ou l'ensemble de ses composants sont répertoriés (ou considérés comme ayant été notifiés) sur l'Inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS). Autres listes d'inventaire : Corée (TCCL), Australie (AICS), Chine (Projet), PICCS (Philippines-RA6969), Japon (ENCS METI/MOL).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Exigences d'étiquetage :

**ATTENTION ! CE PRODUIT PEUT IRRITER CHIMIQUEMENT ET MÉCANIQUEMENT LE TISSU CUTANÉ CONTAMINÉ ET LES VOIES RESPIRATOIRES. CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION AU-DESSUS DES NIVEAUX D'EXPOSITION RECOMMANDÉS.**

Système d'identification des matières dangereuses (SIMDUT) :	<b>Santé</b>	<b>1</b>
	<b>Inflammabilité</b>	<b>0</b>
	<b>Réactivité</b>	<b>0</b>
	<b>Protection personnelle</b>	<b>B</b>

**Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) 1-Santé, 0-Inflammabilité, 0-Réactivité**

Définitions NFPA/SIMDUT : 0-Plus faible, 1-Faible, 2-Modéré, 3-Haut, 4-Plus haut

Date : Le 8 décembre 2015

Remplace la version datée : 1<sup>er</sup> juin 2015

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Bien que les informations contenues dans le présent document soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes au moment de leur émission, elles ont été fournies par nos fournisseurs; par conséquent, International Cellulose Corporation ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne l'information présentée ici. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes si ce produit est approprié selon l'usage désiré avant son utilisation, et ces informations ne se rapportent qu'au produit spécifique décrit et non à ce produit en combinaison avec un autre produit. International Cellulose Corporation ne sera en aucun cas responsable des dommages de toute nature résultant de l'utilisation ou du recours à ces informations.

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**